



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX DES STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION « AGROÉCOLOGIE » ET « ALIMENTATION »

Diapositive 1

M|JH23 Porposition de mettre le logo en haut à droite [à cause du footer]

M | Jason Hoarau; 23/10/2020

1. Les stratégies d'accélération

Systemes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

Les enjeux

Au sortir de la II^e guerre mondiale, des pratiques particulièrement intensives :

- ont permis d'atteindre la **sécurité alimentaire**
- mais ont aussi eu des **conséquences néfastes pour l'environnement** : *surconsommation d'eau douce, dégradation des sols et de la biodiversité, contribution accrue au changement climatique..*

=>Transition agroécologique en cours :

- Limiter l'utilisation d'intrants fossiles et de synthèse et des produits phytosanitaires (*voir plan Ecophyto II*)
 - Améliorer la souveraineté, la durabilité et la résilience du secteur face aux aléas climatiques et sanitaires
 - Réduire les émissions de GES du secteur de 10% en 2030 par rapport à 2015, puis les diviser par 2 d'ici 2050
-

Systemes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

3 objectifs majeurs (1/3)

1/ Accélérer la recherche et l'innovation dans les filières clés :

- Développement des agroéquipements intelligents (cobotique / robotique / électronique embarquée...)
 - Développement des technologies numériques / IA (*notion de libre partage des données*)
 - Diversification des ressources génétiques
 - Développement des bio-intrants (dont biocontrôle / biostimulants), de nouveaux services et d'innovations frugales
-

Systemes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

3 objectifs majeurs (2/3)

2/ Structurer les filières et les territoires en favorisant les approches collaboratives :

- Soutien aux expérimentations et démonstrateurs industriels
 - Démonstrateurs territoriaux
 - Soutien à l'industrialisation et au déploiement en conditions réelles
 - Soutien à l'accès aux marchés
-

Systemes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

3 objectifs majeurs (3/3)

3/ Faire émerger les compétences d'avenir et les offres de formation adéquates :

- Renforcer l'attractivité des métiers et des formations
 - Assurer le couplage entre innovation - au sens large du terme - et transition agroécologique
 - Associer les différentes parties prenantes : depuis l'amont jusque l'aval des filières, les acteurs publics locaux, le monde de la recherche et les consommateurs
-

Alimentation durable et favorable à la santé

Les enjeux

- Progression de l'obésité et du diabète de type 2 préoccupantes => **coût social de la surcharge pondérale estimé à 20Md€** par la DG du Trésor, en 2012
 - Consommation de sel, de sucre trop importantes ; consommation de fruits et légumes / fibres beaucoup trop faibles
 - A l'échelle mondiale, le **système alimentaire représente 1/3 des émissions de GES dans le monde**
-

Alimentation durable et favorable à la santé

Les objectifs

- Développer des systèmes productifs **plus intégrés au niveau territorial**, répondant aux besoins des consommateurs : **qualité nutritionnelle, sensorielle et sociale des aliments, proximité, traçabilité...**
 - Améliorer la **durabilité du secteur** dans une logique d'économie circulaire : diminuer les intrants et les impacts sur l'environnement, monter en gamme et améliorer la rémunération des producteurs, développer les circuits courts
 - **Relocaliser** certaines activités productives **et générer de la valeur**, en revitalisant les espaces ruraux, sans opposer ces démarches aux filières longues
 - **Reconquérir le marché intérieur** et développer l'export de nos produits du terroir
 - **Mettre en relation** le monde des start-up et de la **FoodTech dans les territoires**
 - **Faire appel au numérique pour** optimiser la logistique
-

2. Pourquoi des démonstrateurs territoriaux?

L'approche territoriale : retour au passé ou modèle d'avenir?

- Une demande sociale élevée de proximité en matière d'alimentation
- Mais une pression compétitive qui reste intense
- De nouvelles opportunités offertes par le numérique
- L'approche territoriale s'oppose en tous points à la démarche classique de recherche d'économies d'échelle

« Conventionnelle »	« Territoriale »
Economies d'échelle: spécialisation, division internationale du travail	Diversification forte
Standardisation des inputs comme des produits	Utilisation de ressources spécifiques
Marchés mondiaux	Débouchés locaux et clientèles « de niche »
Versatilité dans la combinaison des inputs, selon leur prix	Relation de long terme, combinaison de ressources locales, interdépendances entre activités

Comment rendre l'approche territoriale performante?

- **Trois leviers principaux**
 - ❖ Mise en valeur de ressources spécifiques
 - ❖ Traitement des externalités localisées
 - ❖ Action collective
 - **Question de l'échelle pertinente, variable selon la problématique considérée**
 - **Besoin fort d'innovation pour combiner ces leviers et hybrider les technologies et innovations organisationnelles**
 - **Déficit important de recherches en sciences économiques**
-

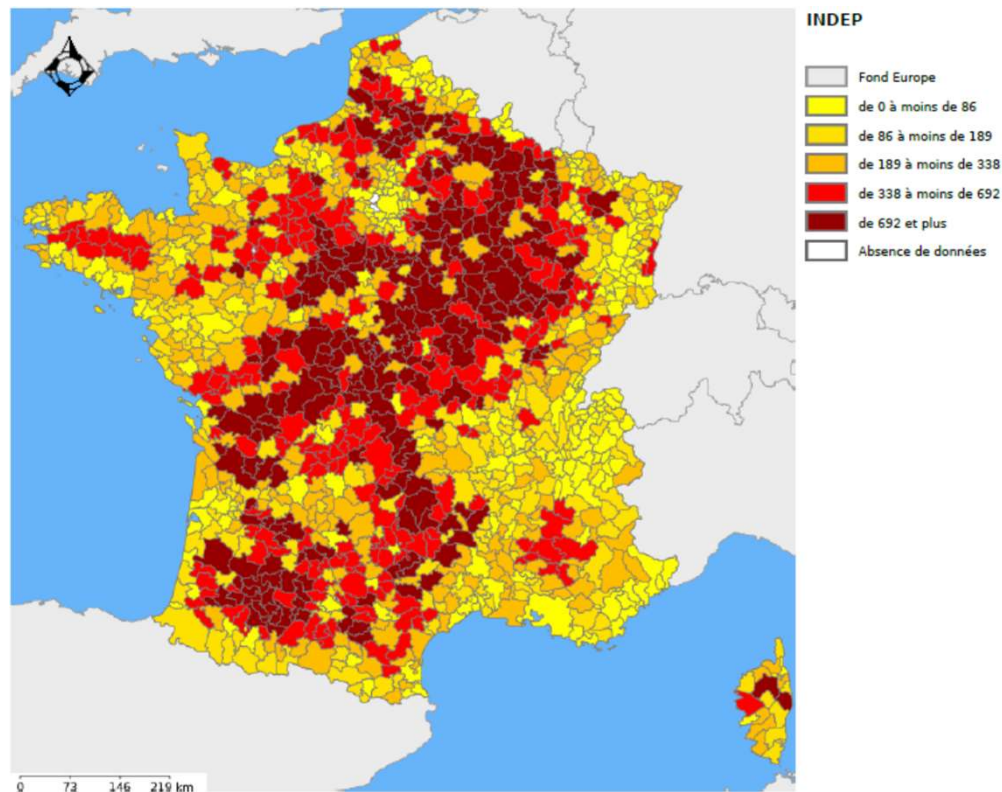
De nombreux sujets relèvent potentiellement d'une approche territoriale

- **Gestion de la ressource en eau**
 - **Pratiques agricoles présentant des externalités localisées**
 - **Gestion des coproduits issu des bioressources**
 - **Alimentation locale**
 - **Plus généralement tous les sujets mêlant plusieurs enjeux localisés et/ou mobilisant des acteurs aux intérêts hétérogènes**
-

L'entrée par la notion d'autonomie alimentaire locale est peu opérante

Représentation d'un taux théorique d'autonomie au niveau des EPCI sur la base de la SAU

(variable représentée : rapport entre SAU « grandes cultures » et population)



Couverture territoriale : De nombreuses initiatives en cours avec près de 300 PAT labellisés

Objectif :

**Au moins 1 PAT reconnu
par département en 2023**

Situation septembre 2021 :

293 PAT labellisés avec une hausse en 2021 grâce au plan de relance
(246 niveau 1, 37 niveau 2, 10 sans niveaux)

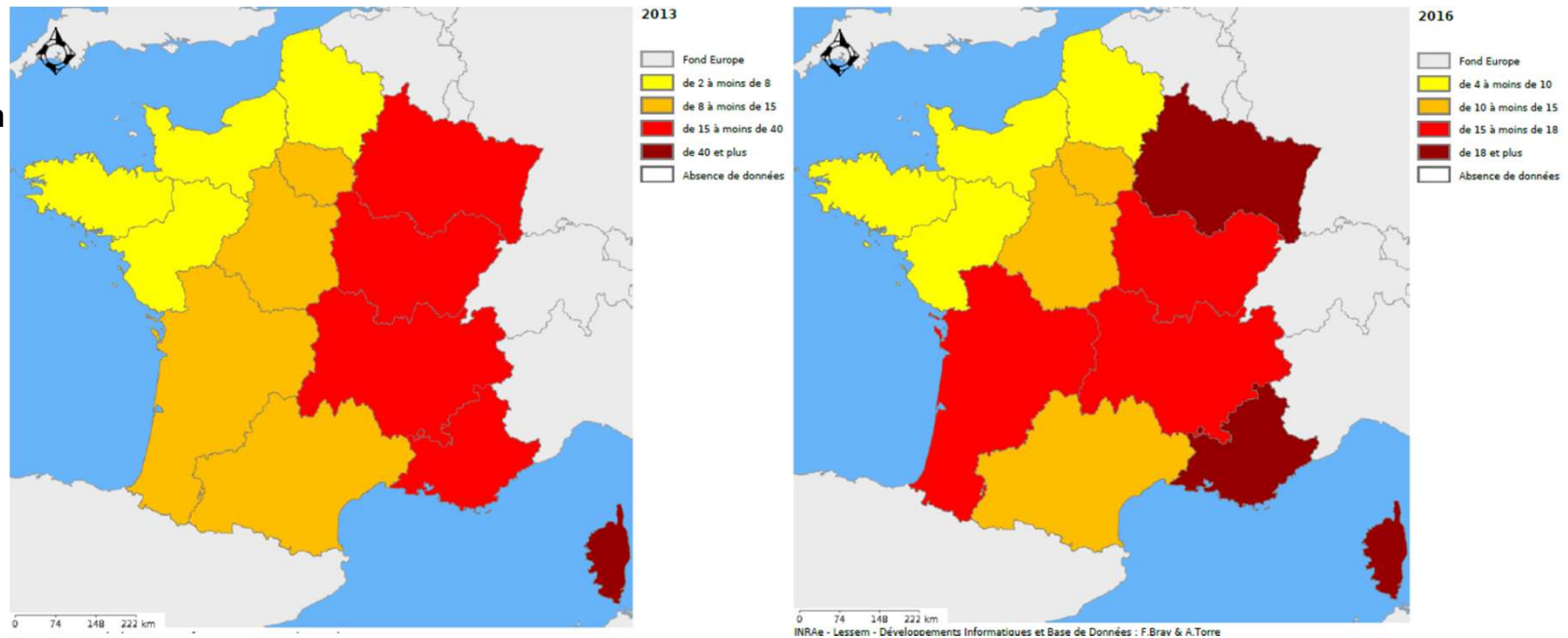
L'objectif ci-dessus est presque atteint : **97%**

Encore 3 départements sans PAT :
Hauts de Seine,
Mayotte, Guyane



Le recensement agricole confirme le développement des circuits courts

Carte de la part de marge brute standard réalisée en circuit court en 2013 et en 2016



Le recensement agricole 2020 indique une progression de 6 points de la part d'exploitations engagées dans un circuit court

La valeur économique globale reste faible, mais avec des marges de progression différentes selon les filières

	Estimation de la part de chiffre d'affaires en circuit court	
	2013	2016
Grandes cultures	3 %	3 %
Maraichage, horticulture	22 %	36 %
Viticulture	27 %	31 %
Cultures fruitières	21 %	22 %
Bovins lait	3 %	3 %
Bovins viande	4 %	5 %
Bovins mixte	4 %	3 %
Ovins, caprins	14 %	16 %
Porcins, volailles	4 %	4 %
Autres (polyculture, polyélevage)	8 %	8 %
Total	10 %	12 %

Conclusion : nécessité de mobiliser l'innovation territoriale pour concrétiser le potentiel !

3. Présentation de l'appel à projets démonstrateurs territoriaux

Définition d'un démonstrateur territorial (1/2)

Les **démonstrateurs territoriaux** regroupent les acteurs du secteur et du territoire concernés afin de décliner **de façon opérationnelle** une **stratégie de transformation** à une échelle territoriale choisie, en **testant de manière coordonnée** de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'usage au **potentiel de diffusion/réplicabilité élevé**.

L'action permet **d'accompagner la mise en œuvre** des expérimentations et innovations **en conditions réelles**, dans une **approche systémique et multi-partenariale**.

Définition d'un démonstrateur territorial (2/2)

Ces expérimentations :

- mobilisent l'ensemble des acteurs concernés : personnes physiques, entreprises, investisseurs, associations et , filières économiques, formation, recherche appliquée, usagers => **gouvernance territoriale devant présenter la représentativité maximale,**
 - permettent de concevoir les projets aux échelles territoriales pertinentes => répondre aux spécificités des territoires (conditions pédoclimatiques, enjeux environnementaux, besoins des populations, freins éventuels à la mise en œuvre...),
 - permettent aux innovateurs de tester leurs nouveaux produits ou services en conditions réelles, avec les services utiles pour en tirer le maximum.
 - Sont des lieux privilégiés de **formation des futurs acteurs**, et présentent une véritable **stratégie de réplication.**
-

Objectifs de l'AMI : constituer un réseau national de démonstrateurs des transitions agricole et alimentaire

L'Etat mandate la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)

Pourquoi ? Accompagner les acteurs des territoires à la **transformation des systèmes de production agricole et des systèmes de production agricole et des systèmes alimentaires territoriaux...**

Comment ? En mobilisant une large panoplie d'innovations de toutes natures - **innovation technique et technologique, de modèle économique, organisationnelle et de gouvernance, d'information et de communication, nouvelles formes d'usages et de services, d'interactions sociales et de coopération** - et en accélérant le recours aux solutions les plus favorables à la **transition écologique et énergétique.**

Objectifs de l'AMI : constituer un réseau national de démonstrateurs des transitions agricole et alimentaire

Est considéré comme innovation :

Tout **processus, démarche, méthode, solution d'ingénierie, technique, technologique** (ou combinaisons de solutions techniques et technologiques) **ou de services**, nouveaux ou significativement améliorés par rapport à ceux précédemment élaborés, adaptés à chaque contexte territorial, portés par les acteurs locaux et centrés sur les besoins des usagers, visant à répondre aux enjeux posés dans le diagnostic territorial.

Objectifs de l'AMI : constituer un réseau national de démonstrateurs des transitions agricole et alimentaire

Les critères qui seront analysés pour apprécier le caractère innovant du démonstrateur territorial :

- Recherche d'un haut niveau de performances environnementales, économiques, agronomiques, sanitaires et sociales, au-delà de celui des pratiques usuelles
 - Les innovations justifient d'un surcoût ou d'une baisse ou restructuration des revenus par rapport aux solutions de référence de l'état de l'art
 - Les innovations démontrent une réelle transformation dans les pratiques de production agricole, de transformation, de distribution et de consommation agro-alimentaires
 - Tout ou partie des composantes innovantes sont répliquables dans d'autres contextes
-

Calendrier

01/06/2022

1^{re} vague



2^{ème} vague



3^{ème} vague
1^{er} semestre 2023
(date à confirmer)



Principaux chiffres

Budget total de 152 M€ :

- Phase de maturation des projets : subvention maximale de 300 000€
- Phase de réalisation (*après validation par le comité d'engagement*) : 2M€ < subvention < 10M€

Objectif : construire un réseau de 15 à 30 démonstrateurs territoriaux

Conditions d'éligibilité :

- Être portés par un ensemble de partenaires (dont au moins 1 collectivité territoriale)
 - Être complets au sens administratif (annexe 1) et respecter les règles de format et de taille indiquées ;
 - S'inscrire dans le périmètre des stratégies nationales « systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » et/ou « Alimentation durable et favorable à la santé » ;
 - Présenter une demande de financement au PIA pour la phase de maturation (études) d'un montant maximal de 300 000 euros.
-

Axes stratégiques prioritairement ciblés / volet « transition agroécologique »

- Adaptation au changement climatique
 - Réduction des émissions de GES / stockage du carbone et maintien des prairies permanentes
 - Production à bas niveau d'intrants
 - Mise en œuvre des principes de l'économie circulaire
 - Amélioration du bien-être animal
 - Mobilisation de nouvelles technologies
 - Combinaison de différents leviers
 - Structuration de filières durables et équitables
 - Protection du foncier agricole
-

Axes stratégiques prioritairement ciblés / volet « transition alimentaire »

- Développement d'aliments plus sains, plus durables
- Mobilisation des nouvelles technologies
- Problématiques d'alimentarité des emballages
- Nouveaux outils d'éducation à l'alimentation pour promouvoir l'équilibre et la diversité alimentaire
- Développement de filières durables et de qualité orientées vers la restauration collective
- Structuration de filières territorialisées favorisant la résilience économique et environnementale du territoire

Remarques :

- Possibilité de s'appuyer sur un plusieurs PAT, existant ou à structurer avant la fin de maturation du projet.
 - Les notions de co-construction, d'acceptabilité et de participation citoyenne adossés à des processus d'intelligence collective seront valorisées dans l'analyse des dossiers.
-



En savoir plus sur les investissements d'avenir

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>



Suivre l'actualité du SGPI

S'abonner à la newsletter [#ImpactPIA](#)
[Twitter](#) | [LinkedIn](#)



Nous contacter

contact.sgpi@pm.gouv.fr

